



CONCOURS POUR LA COMPOSITION

D'UN CHANT à MARIE

Pour les provinces ecclésiastiques de Toulouse et de Montpellier.

Ce concours sollicitera le travail créateur d'artistes compositeurs.

Les compositeurs auront à cœur la mise en valeur du texte choisi et proposé par les CDML de Toulouse et de Montpellier. Cette composition devra être au service de l'assemblée en permettant sa participation active.

« La Vierge Marie est une figure qui nous rappelle l'importance du « faire mémoire » en liturgie, cette opération qui nous pousse à reconnaître les merveilles de Dieu dans l'histoire des hommes pour en célébrer la présence renouvelée et actuelle ».

« Toute liturgie chrétienne est entièrement tournée vers le Père. Quand les croyants prient, ils le font « par Jésus, le Christ, notre Seigneur ». De même quand ils se tournent vers Marie, ils apprennent d'elle la juste attitude de la prière. « Faites tout ce qu'il vous dira » (Jn 2,5) » (texte SNPLS)

A) Le cahier des charges : chant à Marie

- Version unisson simple,
- Version polyphonique pour 3 voix égales,
- Version polyphonique pour 4 voix mixtes,
- Accompagnement d'orgue avec prélude et postlude.

B) Règlement du concours

- 1- Le concours est ouvert uniquement aux compositeurs des provinces de Toulouse et de Montpellier sans limite d'âge. Son inscription est gratuite.
- 2- Les œuvres doivent être originales, inédites et n'avoir jamais été chantées.
- 3- Les compositeurs enverront leur partition en 4 exemplaires réalisée au moyen d'un logiciel.
- 4- Afin de préserver l'anonymat de présélection, aucun nom ou signe distinctif ne devra paraître sur les partitions envoyées.

Un code confidentiel sera affecté à chaque partition par le secrétaire du concours, qui s'engage à ne pas communiquer avec les membres du jury.

Les candidats inscriront leurs nom et coordonnées uniquement sur le bulletin d'inscription, joint à l'envoi. Le titre de l'œuvre proposée devra figurer sur la partition. Le compositeur peut, s'il le souhaite, joindre un texte "en anonyme" de présentation de son travail.

- 5- L'ensemble devra être parvenu avant le **25 avril 2021** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Maison diocésaine du Christ-Roi
Province Musique
"Concours Composition"
28 rue de l'Aude
31400 Toulouse.

- 6- Deux prix seront attribués :
Le prix du jury : le jury se réunit à huit clos afin de sélectionner la partition gagnante.
Prix du public : les 3 meilleures partitions retenues par le jury seront proposées au vote des stagiaires lors d'une soirée du stage de musique liturgique de Lourdes de 2021
Les deux prix seront annoncés au même moment.
- 7- Les récompenses suivantes seront décernées :
Prix du jury : 400€
Prix du public : 200€
- 8- La partition primée fera l'objet d'une annonce sur les sites des diocèses des provinces concernées.
- 9- Le jury sera composé de personnalités reconnues en musique liturgique.
- 10- Il sera proposé au gagnant de l'édition précédente de faire partie du jury.
- 11- Les gagnants devront s'engager à ne pas concourir à la session suivante.
- 12- La décision du jury sera sans appel !
- 13- L'œuvre primée par le jury devra porter la mention « prix 2021 stage ML Lourdes pour la création » en cas de diffusion et d'édition ultérieure.
- 14- La participation à ce concours implique, de la part des candidats, la pleine et entière acceptation du présent règlement. Toute non-observation de l'un des articles entraînera de plein droit et sans recours l'élimination du candidat.

Fait à Lourdes le 26 aout 2020